Lussat - Lignat

Place de la Fontaine - Lussat

Château de Lignat

Bulletin municipal d'information
Annuel - Janvier 2016

Lussat - Lignat

Le Mot du Maire 5

Travaux et Réalisations 6
- Voiries 6
- Voie départementale RD54 entre Lussat et Malintrat 6
- Rue de Riom et rue de Vichy 6
- Rue de l'Enfer 6
- Remise en état du terrain de football 6
- Toboggan chemin de Pimpecourt 6
- Salle de sport : travaux et nouveaux équipements 7
- École : isolation des combles du bâtiment principal 7
  - remplacement huisseries école 7
  - installations électriques 7
  - travaux dans les deux cours 7
  - un nom et une signalétique pour le groupe scolaire 7

Projets 8
- Réalisation d'une salle des fêtes par la création d'un lotissement 8
- Voiries rue de l'Aubépine à Lussat 8
- Travaux d'assainissement rue de la Molle à Lussat 8

Urbanisme, PLU 9
- Quelles autorisations pour quels travaux 9
- Travaux exemptés de toute autorisation d'urbanisme 9
- Travaux soumis à déclaration préalable 9
- Travaux soumis à permis de construire 9

Finances 10
- Compte administratif 2014 10
- Évolution de certaines données budgétaires 11

Vie Locale 13
- CCAS 13
- Évolution du site internet de la commune 13
- Dons du sang 2016 13
- SDCI : schéma départemental de coopération intercommunale 14
- Carte du projet du SDCI 15

Vie scolaire 16
- Budget année scolaire 2014/2015 16
- Équipe pédagogique 16
- Rythmes scolaires et horaires 16
- TAP 16

Hier et Aujourd'hui 17
- Etat civil 2015 17
- Un peu d'histoire : un arbre 17

Paroisse 18

La Vie des Associations 19
- Basket 20
- Balinzat 18
- Gym-country 22
- Luss'arts 22
- Sapeurs Pompiers 23
- Tennis 24
- Amicale de l'école « Les Marronniers » 24
- Lussat Foot 25
- Tennis de table 25
- Lussat Autrefois 26
- Ligue contre le cancer 27

Pages Pratiques 28

Numéro 29 — Janvier 2016

Directeur de publication : M. Christian Arveuf

Imprimé à 460 exemplaires par M prim (63 Saint-Beauzire - 04 73 33 90 41)

Les photos et articles sont sous la responsabilité de leurs auteurs

Vous êtes en possession du nouveau bulletin municipal 2016, il est pour beaucoup d'entre vous un lien d'informations avec votre municipalité. Depuis l'arrivée de la nouvelle équipe, il est complété par « La Lussatite » qui a pour objectif de vous communiquer des informations plus ponctuelles et à court terme.

Ce bulletin comme les précédents se doit de vous donner un bilan de l'activité de votre municipalité et les projets à venir.

Mais dans cet éditorial, je souhaite aborder avec vous des points importants pour l'évolution de notre commune :

Le nouveau schéma de coopération intercommunale

Dans l'année qui suit celle des renouvellements des équipes municipales, Monsieur Le Préfet se doit de proposer un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI). Dans sa dernière proposition, notre communauté de communes « Limagne d'Ennezat » serait regroupée avec « Riom Communauté » et « Volvic Source et Volcans ». Compte tenu des données législatives, le conseil municipal a donné un avis favorable à ce nouveau schéma. Cette solution nous parait la plus favorable pour notre commune dans les années à venir. Vous trouverez un article plus détaillé dans ce bulletin sur ce sujet.

Les dotations de l'Etat envers les communes et la disparition de certains services

Depuis plusieurs années, nous constatons un « gel » des dotations envers les collectivités locales, mais depuis 2014, nous subissons des baisses très importantes de nos ressources en provenance de l'Etat jamais connues à un tel niveau ; elles se poursuivront au minimum jusqu'en 2017.

À ces baisses de ressources se rajoutent les désengagements de l'Etat et les mesures nouvelles :

- financement des nouveaux rythmes scolaires,

- suppression des services assurés précédemment par la DDT (ex direction départementale de l'équipement) pour l'attribution du droit des sols (permis de construire, certificats d'urbanismes, …), ainsi que des aides techniques dans le domaine de la maîtrise d'œuvre.

Tout cela représente des transferts de charges et se traduit par des dépenses « obligatoires supplémentaires » à supporter par les communes.

Bien sûr, il faut résorber la dette de l'Etat et nous ne pouvons pas laisser aux générations futures de telles situations. Mais les mesures prises de façon aussi brutale et avec une telle ampleur vont obliger, à court ou moyen terme, une grande majorité des communes et des collectivités en général à limiter leurs investissements et malheureusement aussi à recourir à des augmentations d'impôts importantes. Les baisses des investissements vont pénaliser les activités des entreprises de BTP et cela n'est certainement pas favorable au marché du travail dans ce secteur. Sur ces sujets financiers vous trouverez des données propres à notre commune.

Devant de tels défis, nous devrons tous agir avec responsabilité et raison, mais aussi en toute transparence. Chacun de nous doit se poser la question du bien-fondé et du caractère indispensable, ou de confort, de ses demandes envers la société ou les collectivités. Pour maintenir l'équilibre devenu délicat de nos budgets, nous devons être économes dans nos modes de gestion et lutter contre toutes sources de dépenses inutiles. Depuis plusieurs années, toute l'équipe municipale (élus et employés) s'y emploie mais elle devra accentuer encore plus ses efforts.

Je ne peux terminer cet édito sans souligner le travail important réalisé par nos différentes associations communales et intercommunales. La vie associative représente un maillon important pour le dynamisme de notre quotidien. Dans ce bulletin, sont développés leurs activités, leurs réalisations et leurs projets. Je remercie tous ces bénévoles pour leur engagement et leurs temps consacré à nous offrir des activités.

Suite aux terribles attentats de Paris de 2015, je souhaite que chacun de nous ait une pensée forte pour les victimes et leurs familles. Ces comportements inqualifiables nous amènent à relativiser nos « petites » difficultés quotidiennes au regard des défis que nous lancent de tels agissements.

Toute l'équipe municipale et tous les employés communaux se joignent à moi pour vous présenter ainsi qu'à toute votre famille leurs meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite pour 2016.

Votre Maire, Christian Arveuf.

Travaux de voirie et réseaux / espaces verts

Voirie départementale RD54 entre Lussat et Malintrat

Beaucoup parmi vous utilisent quotidiennement cette route départementale entre Lussat et Malintrat pour se rendre à Clermont-Fd. Son profil très sinueux rend cette voirie dangereuse et de nombreuses sorties de route sont malheureusement constatées. Si certaines d'entre elles sont dues à des vitesses excessives, d'autres ont pour origine l'état de la route et son profilage sur des zones précises. Depuis plusieurs années, ce point a été régulièrement remonté auprès des services de la DRD (Division Routière Départementale) par des courriers des trois communes concernées : St-Beauzire, Malintrat et Lussat. Les quelques aménagements légers réalisés n'ont pas apporté d'amélioration sensible à cette situation.

Début décembre 2015, une réunion a été organisée en mairie de Lussat pour une nouvelle sensibilisation des services de la DRD à laquelle participaient toutes les parties concernées par ce sujet. Après analyse, sur le tronçon du « petit pont » des travaux de reprofilage et de réfection du tapis d'enrobés seront effectués début 2016. Leur coût d'un montant de 170 000 € sera pris en charge par le Conseil Départemental.

Rue de Riom et rue de Vichy

En raison de la topographie du terrain, plusieurs propriétés privées de la rue de Riom et de la rue de Vichy, situées en contre-bas des voiries, subissent des ruissellements des eaux pluviales venant du domaine public et plus particulièrement lors d'orages violents. Afin d'éviter ces désagréments qui pourraient occasionner des dégâts aux habitations, des travaux sont programmés début 2016. Ils consistent principalement en :

- la reprise des bordures de trottoirs très anciennes et cassées,
- la pose de grilles d'avaloirs et d'aco-drains aux droits des propriétés concernées.

Les travaux ont été confiés à l'entreprise GATP de Pont-du-Château pour un montant estimé à 13 554 € HT.

Rue de l'Enfer

Dans le cadre de travaux d'entretien de réseaux, le SIAEP (Syndicat d'Adduction d'Eau Potable) de basse Limagne, auquel appartient la commune de Lussat, a programmé début 2016, le remplacement de la canalisation d'eau potable rue de l'Enfer. Ces travaux d'un montant estimé à 41 000 € HT ont été confiés à l'entreprise Robinet SA. La reprise des fouilles à charge pour la commune a été confiée à l'entreprise GATP pour un montant de 6 918 € HT.

Remise en état du terrain de Football

Afin de permettre à notre équipe de football de pratiquer dans de bonnes conditions, nous avons décidé d'effectuer en interne une remise en état du terrain de football. Les travaux (labour, nivellement et ensemencement) seront effectués dans le cadre du bénévolat, la commune supportant uniquement les frais de carburant et d'achat de la semence. Au cours de cette opération, l'implantation sera modifiée afin de libérer de l'espace et d'anticiper l'arrivée dans les prochaines années, nous l'espérons tous de notre nouvelle salle des fêtes.

Toboggan chemin de Pimpecourt

En début d'année 2015, nous avons complété nos installations de jeux à destination des enfants par la mise en place d'un toboggan chemin de Pimpecourt. Cette installation aujourd'hui très prisée des enfants et … des parents a été installée par les employés communaux en collaboration avec l'entreprise Demas. Coût de cette opération : achat du toboggan : 2 868 € TTC ; installation : 1 029 € TTC (terrassement, fixation, gravier, contrôles règlementaires).

Travaux sur les bâtiments communaux

École

Isolation des combles du bâtiment principal

En partenariat avec le conseil départemental dans le cadre de son plan « Climat Energie » et afin de bénéficier du dispositif règlementaire des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) nous avons réalisé l'isolation des combles de l'ancien bâtiment. Cette opération dénommée « cocon 63 » par le département a obtenu un vif succès auprès des collectivités. Plus de 400 bâtiments appartenant à 80 collectivités ont été traités sur le Puy-de-Dôme (écoles, collèges, casernes de sapeurs-pompiers, autres bâtiments communaux…) Concernant le groupe scolaire de Lussat ces travaux consistaient à retirer l'ancienne isolation, en poser une nouvelle à base de laine de roche en poudre d'une épaisseur de 40 cm sur une surface de 130 m². L'organisation de cette opération a été réalisée et prise en charge par le département. La somme restant à charge pour la commune est de 1800 €, des travaux annexes de préparation à hauteur de 350 € ont été réalisés par les employés municipaux.

Remplacement des huisseries

Cette année, nous avons poursuivi le programme de remplacement des huisseries au groupe scolaire. C'est ainsi que les fenêtres du couloir et de la classe du cours préparatoire ont été remplacées avec la pose de stores roulants électriques sur le couloir. Des volets roulants ont été installés sur les fenêtres de la salle de motricité de la classe maternelle. Ces travaux ont été confiés à l'entreprise Georgeault pour un montant de 8 225 € TTC. L'entreprise Dem'elec a assuré les branchements électriques pour un montant de 868 € TTC. Pour l'ensemble nous avons bénéficié d'une subvention de l'Etat : 2 419 € et du conseil départemental : 2 273 €.

Ces deux opérations devraient contribuer au confort des enfants, de l'équipe enseignante et surtout permettre de réaliser des économies d'énergie.

Les contrôles règlementaires des installations électriques effectués régulièrement par l'Apave nous ont obligés à effectuer la reprise complète de l'installation électrique de l'ancien appartement de fonction, utilisé notamment pour des ateliers de lecture. Ces travaux réalisés par l'entreprise Dem'élec s'élèvent à 2 568 € TTC.

Travaux dans les deux cours de l'école

La dalle sous le préau de la cour principale a été refaite. Les travaux ont été réalisés en commun par les entreprises Demas (démolition de l'ancienne dalle) montant : 4 236 € TTC et l'entreprise Pavisol (mise en place de la nouvelle dalle) montant : 2 334 €.

Un pilier support de l'appentis de la cour maternelle a aussi été remplacé par l'entreprise Courtine pour un montant de 519 € TTC.

Tous ces travaux au groupe scolaire ont été réalisés durant les vacances.

Groupe scolaire : Un nom … et une plaque signalétique

Après avoir retenu le nom « École les Marronniers » pour notre groupe scolaire, le conseil municipal a décidé de mettre en place sur la façade du bâtiment principal une plaque signalétique en lave émaillée. Sur cette plaque apparaitront : le nom retenu, « Ecole Les Marronniers », les trois valeurs de la République Liberté Egalité Fraternité, le drapeau français, le blason de la commune, et la Chaîne des Puys en filigrane. Cette plaque est en commande auprès de la société « Les Emaux de Marie » à Billom et sera installée dans les prochaines semaines.

Salle des sports

Des travaux et de nouveaux équipements

- le tracé du terrain de basket a été repris pour être conforme à la nouvelle réglementation,
- des panneaux de basket, réglables en hauteur ont été rajoutés pour les entraînements.

Montant total 4 955 € TTC avec un co-financement de l'Amicale Basket, de la commune et une subvention du conseil départemental.

Dans ce chapitre, nous souhaitons vous donner les grandes lignes des projets importants et leur avancement.

L'objectif principal de la municipalité est la réalisation d'une nouvelle salle des fêtes, adaptée aux normes actuelles.

Celle-ci complètera les réalisations précédentes de notre commune de 1 000 habitants : salle des sports, vestiaires sanitaires, ateliers municipaux, 18 logements sociaux, aménagement du centre bourg …

Dans un précédent bulletin municipal, nous vous avons exposé le déroulement des opérations pour aboutir à cette finalité.

Cet investissement important, conséquent et lourd financièrement pour une commune comme la nôtre doit être pleinement étudié. Nos excédents budgétaires annuels sont en forte diminution et servent aux travaux d'entretien ou d'investissements courants de voirie, bâtiments communaux (école, mairie, salle des sports, etc). C'est pourquoi, en complément des subventions, son financement ne pourra s'effectuer que par la vente de biens immobiliers (terrains constructibles) sous la forme d'un lotissement communal.

La réalisation de ce lotissement est conditionnée par plusieurs points :

- Nécessité d'un terrain en zone constructible : d'où l'étude et la mise en place dans le PLU ouvrant à la construction cette parcelle de terrain communal au quartier des Prades, cette étape s'est réalisée en 2012 / 2013.

- Viabilisation du terrain : cette étape est en cours d'étude (voir paragraphe suivant).

- Fouilles archéologiques sur le terrain concerné : les services de la DRAC Auvergne (Direction Régionale des Affaires Culturelles) ont été sollicités, nous étudions avec eux les conditions de ces travaux de fouilles.

Comme vous pouvez le constater, ce projet avance mais à chaque étape nous devons aussi intégrer l'aspect financier. Les restrictions de nos dotations de l'Etat et les baisses des subventions « mobilisables » ne nous avantagent pas et pourraient décaler sa réalisation.

Voirie rue de l'Aubépine à Lussat

Cette nouvelle voirie d'une longueur de 330 m environ a pour but de desservir le futur lotissement communal. L'étude pour ce projet et la réalisation du dossier de demande de subvention auprès du département est confiée au cabinet de géomètres Serca de Pont-du-Château. Dans cette étude seront pris l'ensemble des réseaux nécessaires : eau assainissement, alimentation électrique, gaz, éclairage public, téléphone. En fonction de nos ressources et des accords de subventions, ces travaux devraient être budgétisés cette année. L'ensemble des propriétaires concernés seront informés avant le lancement des travaux.

Travaux d'assainissement rue de La Molle à Lussat

Depuis le transfert en 2009 des réseaux communaux d'eaux usées au SIAREC (Syndicat Intercommunal d'Assainissement), les travaux de mise en séparatif des réseaux eaux usées et eaux pluviales ainsi que les études sont pris en charge par ce syndicat. Restent à charge pour la commune les travaux concernant les réseaux d'eaux pluviales. Dans ce cadre les derniers travaux réalisés en 2013 sont ceux du canal bâti à Lussat allant de la place de la Fontaine au poste de relevage situé à proximité du rond-point du cimetière.

Compte tenu des données techniques, globalement ces travaux de mise en séparatif se réalisent d'aval en amont. Pour 2016, le SIAREC a programmé une nouvelle tranche sur Lussat : le passage en séparatif de la rue de La Molle et des impasses de la treille et de la Molle. L'estimation est de 114 000 € HT dont 16 500 € HT sur le réseau eaux pluviales restant à charge pour la commune. Les subventions correspondantes ont été sollicitées par le SIAREC auprès du département et de l'Agence de bassin « Loire-Bretagne ». La réalisation est programmée pour le 2ème trimestre 2016. L'ensemble des riverains sera invité à une réunion d'information en mairie.

La commune de Lussat a demandé au syndicat la programmation d'autres travaux pour les prochaines années 2017 à 2019. Compte tenu des contraintes techniques, ce sont les réseaux des rues du 11 novembre, de la Halle, du Sury, du 14 juillet et les antennes connectées sur ces réseaux qui seront traités. Nous vous donnerons plus d'informations en fonction des échéances dans nos prochains bulletins.

Urbanisme : quelles autorisations pour quels travaux ?

Vous souhaitez effectuer des travaux (construction, modification, transformation…) ? Selon leur nature et leur importance, l'obtention d'une autorisation d'urbanisme peut être nécessaire. Voici quelques éléments vous permettant de connaître la démarche à accomplir.

Les travaux envisagés peuvent :

- être exemptés de toute autorisation d'urbanisme,
- être soumis à déclaration préalable,
- être soumis à permis de construire.

Dans tous les cas, ils doivent respecter les règles contenues dans le Plan Local d'Urbanisme consultable en mairie.

Travaux exemptés de toute autorisation d'urbanisme

- Terrasse de plain-pied
- Piscine dont le bassin est inférieur ou égal à 10 m²
- Construction nouvelle réunissant ces trois critères cumulatifs :
  - la hauteur est inférieure ou égale à 12 m
  - l'emprise au sol est inférieure ou égale à 5 m²
  - la surface plancher est inférieure ou égale à 5 m²
- Ravalement de façade (lorsqu'il s'agit de restaurer l'état initial)

Travaux soumis à déclaration préalable

- Clôture
- Travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment
- Travaux ayant pour effet de créer une emprise au sol ou une surface de plancher comprise entre 5 et 20 m² (le seuil de 20 m² est porté à 40 m² pour les extensions en zone U du PLU)
- Piscine dont le bassin est supérieur à 10 m² et inférieur à 100 m²

Travaux soumis à permis de construire

- Maison individuelle
- Travaux d'agrandissement créant plus de 20m² de surface de plancher ou d'emprise au sol (ou 40m² si zone U du PLU)

Pour obtenir plus d'informations et accéder aux formulaires, vous pouvez consulter le site internet du syndicat du Grand Clermont, notre nouveau service instructeur (www.legrandclermont.com : rubrique SCOT et Urbanisme). Les formulaires doivent être déposés en mairie, où ils sont également disponibles.

Pour tout renseignement,
vous pouvez contacter le Grand Clermont :
Tél. 04 44 44 60 90 de 9h à 12h
Mail : secretariatads@legrandclermont.fr

Des permanences sont également organisées au siège de la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat les mercredis suivants de 9h à 12h et uniquement sur rendez-vous en téléphonant au numéro ci-dessus :

- le 13 janvier 2016
- le 10 février 2016
- le 23 mars 2016
- le 18 mai 2016
- le 15 juin 2016

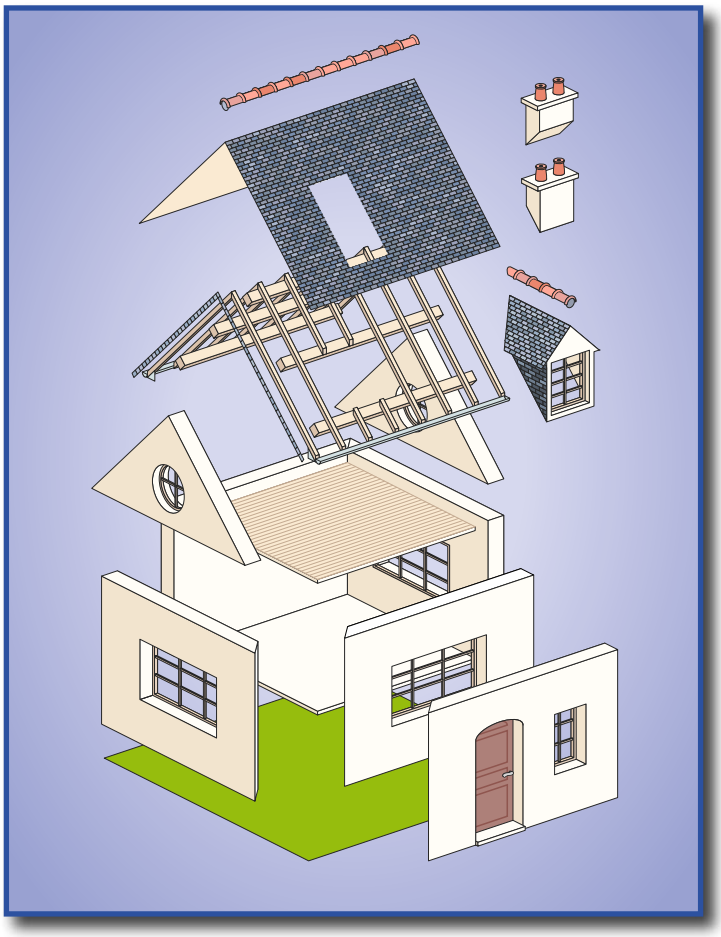

Compte administratif 2014 - Section de fonctionnement

	DÉPENSES	Montant (Eur)	%
11	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL (Eau, électricité, entretien bâtiments et réseaux, fournitures scolaires, etc.)	166 238,00 €	27,89
12	CHARGES DE PERSONNEL (Personnel titulaire et non titulaire, Urssaf, Caisse retraite, Assedic)	218 465,00 €	36,65
65,14	CHARGES DE GESTION COURANTE + ATTÉNUATION PRODUITS	52 894,00 €	8,87
66,67	CHARGES FINANCIÈRES ET EXCEPTIONNELLES (Intérêts d'emprunts)	9 781,00 €	1,64
1068	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	148 730,00	24,95
42	(Affectation résultat à la section Investissement + opérations d'ordre)		
	S/TOTAL	**596 108,00€**	**100,00**
	RECETTES	**Montant (Eur)**	**%**
73	IMPÔTS ET TAXES (TH, TFB, TP, taxe enlèv. ordures ménagères...)	324 972,00 €	45,96
74	DOTATIONS ÉTAT (Dotations glob fonctionnement, dotations élus, compensation TP, TH , TF, etc.)	164 484,00 €	23,26
70,75, 76,77,42	PRODUITS DE GESTION COURANTE ET FINANCIERS (Régies, location de terrains, rbt assurances, indemn sinistres, opérations d'ordre…)	70 351,00 €	9,95
13	ATTÉNUATION DE CHARGES (Rbt Emplois aidés.)	331 €	0,05
2	EXCÉDENT 2013(Résultat N-1 section fonctionnement)	146 948,00 €	20,78
	S/TOTAL	**707 086,00 €**	**100,00**
	EXCÉDENT	**110 978,00 €**	

Dépenses 2014

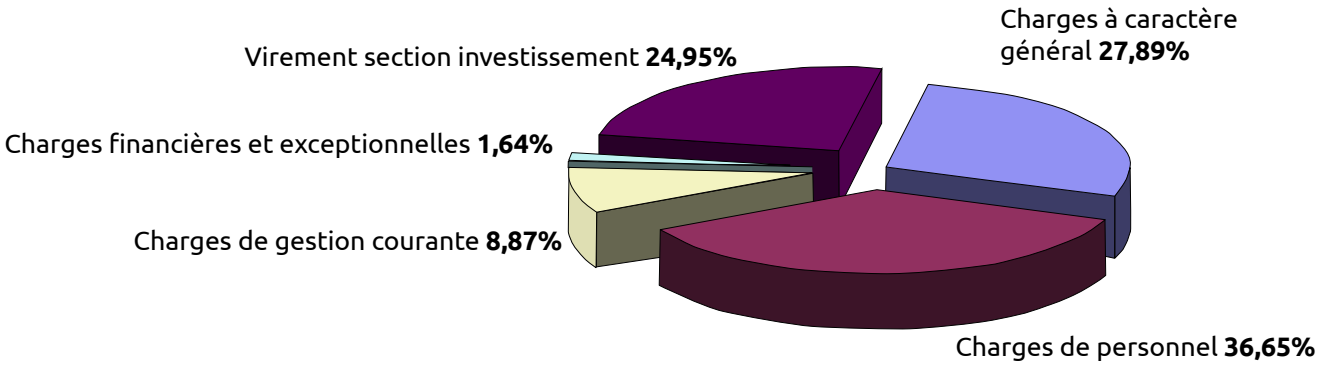

Recettes 2014

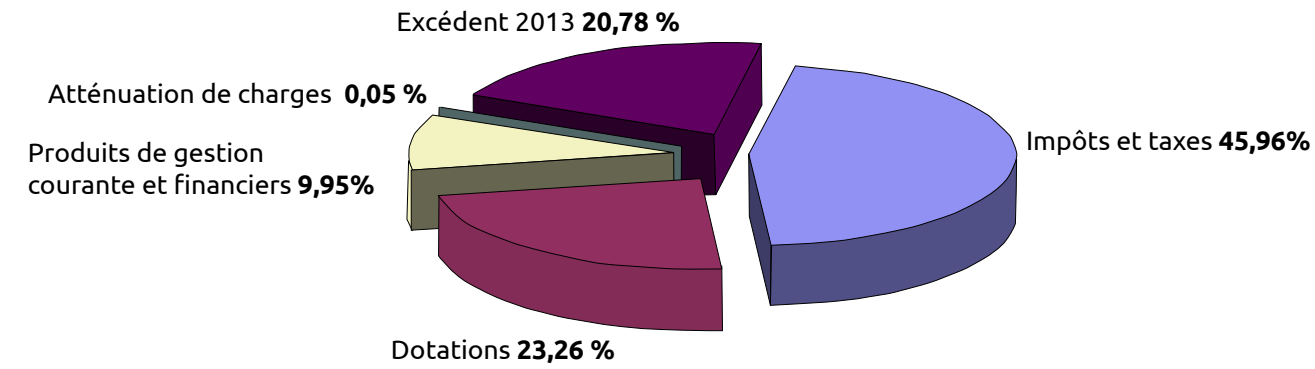

Évolution de certaines données budgétaires

Dans cet article, nous souhaitons attirer votre attention sur les efforts demandés par l'Etat aux collectivités territoriales (dont les communes et les communautés de communes). On peut observer ces efforts sous deux angles : dépenses nouvelles obligatoires et diminution des ressources.

Côté dépenses, les communes ont dû faire face à de nouvelles obligations :

- Les nouveaux rythmes scolaires ont été mis en place de manière législative. Notre rôle n'est pas de porter un avis sur leur bien-fondé, cela est l'affaire de spécialistes de l'enseignement, mais notre devoir d'élus est d'en mesurer le reste à charge pour la commune en toute objectivité et transparence.

- ADS (Attribution du Droit des Sols) cela correspond à l'instruction des permis de construire, des certificats d'urbanisme... Ces services obligatoires étaient assurés par l'Etat, depuis 2015 ils sont à la charge des communes membres d'un EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) de plus de 5000 habitants ce qui est le cas de Lussat.

- FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) : il a été mis en place pour une solidarité entre les collectivités en fonction de leurs ressources, Lussat (comme la majorité des communes situées en zone périurbaine) est une commune contributrice.

Côté recettes, dans le cadre de la contribution des communes au redressement des finances publiques, deux étapes se sont succédées :

- Jusqu'à 2013, nous constations (à situation identique pour une collectivité) un gel de ces ressources en provenance de l'Etat.

- Depuis 2014, nous devons faire face à des baisses importantes dont voici les explications chiffrées :

- En 2014, baisse de 1,5 milliard d'€ en direction des collectivités territoriales sur la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), une des principales ressources des communes.

- Sur la période 2015 à 2017, la baisse prévue est de 11 milliards d'euros, dont 3,667 milliards d'euros sur 2015. Le « bloc communal » (communautés de communes et communes) assume plus de la moitié de cette contribution (56%) soit 2,071 milliards d'euros répartie à hauteur de 1,45 milliard d'euros pour les communes et 621 millions d'euros pour les EPCI. Le restant étant assumé par les départements (1,148 milliard d'euros) et les régions (451 millions d' euros).

De son côté la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat (CCLE) subit aussi des contraintes dans son budget :

- baisse de ses ressources (pour les principales) : sur les dotations de l'État suivant le même schéma que la commune, sur ses recettes fiscales de la part des entreprises CVAE (Contribution sur la Valeur Ajouté des Entreprises) directement liée à leur activité économique, …

- augmentation de ses dépenses obligatoires : FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal), participation à la contribution sur ADS (Attribution du Droit des Sols)...

Afin d'équilibrer son budget la CCLE se voit contrainte à partir de 2016 de diminuer la Dotation de Solidarité versée en direction des Communes (DSC).

Ces chiffres, largement commentés par les médias et les associations d'élus, au moment de leurs diffusions peuvent au premier abord paraître décalés par rapport aux finances d'une collectivité comme notre commune de Lussat, mais leurs conséquences sont loin d'être insensibles sur nos budgets.

Pour mémoire, nos recettes annuelles réelles de fonctionnement (hors exceptionnels, reports antérieurs et opérations d'ordres), se situent dans les grandes masses entre 530 000 euros et 550 000 euros / an (549 614 euros exactement en 2013). Elles se répartissaient comme suit en 2013 :

- les impôts et taxes et dotation CCLE : 316 000 euros (58% des recettes réelles) dont 197 000 euros en contributions directes (TH, TFB, TFNB) acquittées par les lussatois (soit environ 36 % des recettes réelles).

- les dotations d'état s'élevaient à 166 500 euros, soit 30 % des recettes réelles.

- les produits des services, des locations, etc. s'élèvent quant à eux à 66 500 euros, soit 12 % des recettes réelles.

Ainsi, si on « zoome » sur notre commune, les impacts des efforts demandés sont loin d'être négligeables (cf. tableaux page suivante).

Côté dépenses, le supplément de charges pour la commune (par rapport à 2013), s'élève à 15 000 euros en 2015 et près de 20 000 euros en 2016, et tout cela hors prise en compte des augmentations des dépenses courantes.

La contribution supplémentaire, liée au redressement des finances publiques ponctionne (par rapport à 2013) notre dotation d'état de 15 834 euros en 2015, de 27 000 euros en 2016, et pour 2017 de plus de 38 000 euros.

Il en va de même pour notre DSC qui va perdre plus de 16 700 euros en 2016.

Au cumul, cela fait près de 33 000 euros en 2015, plus de 66 000 euros en 2016 et plus de 97 000 euros en 2017 de recettes en moins (selon estimations) pour notre commune, par rapport à 2013, ce qui représentera tout de même plus de 17 %.

En 2015, nous avons été impactés négativement de plus de 31 000 €, alors que l'effort consenti par les lussatois (y compris les nouvelles constructions), dans le cadre de leur imposition directe (TH, TFB, TFNB), a permis de compenser seulement 8 600 €.

Année	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**
Population		926	928	929		

Dépenses supplémentaires						
ADS (droit du sol)	0	0	0	3 096	6 000	6 000
FPIC	846	2 286	3 350	4 949	6 548	8 147
Nouveaux rythmes scolaires (reste à charge)	0	0	7 000	9 300	9 300	9 300

Recettes en baisse						
DGF (État)	128 773	129 783	125 175	113 949	102 723	91 497
baisse / 2013			- 4 608	-15 834	- 27 060	-38 286
DSC (CCLE)	34 871	34 871	34 871	34 871	18 125	0
baisse / 2013		0	0	0	-16 746	- 34 871

Impact sur le budget (€)		- 2 286	-14 958	- 33 179	- 65 654	- 96 604

Recettes fiscales TH-TFB-TFNB						
Taxe d'habitation	75 727	82 361	84 187	87 760		
Foncier bâti	69 947	73 508	77 649	82 160		
Foncier non bâti	39 707	39 824	40 243	40 782		
Total (€)	185381	195 693	202 079	210 702		
Variation / 2013			6 386	15 009		

	Lussat	**Moyenne départementale**	**Moyenne nationale**
Taxe d'habitation	**8,81 %**	23,92 %	23,95 %
Foncier bâti	**11,97 %**	20,86 %	20,20 %
Foncier non bâti	**83,84 %**	80,26 %	48,53 %

Centre Communal d'Action Sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Lussat est à la disposition de tous les administrés de la commune et vous rappelle les services mis à la disposition des personnes âgées dans le cadre du maintien à domicile :

Le taxi du marché

TAXI

pour se rendre à Pont-du-Château les 1er et 3ème jeudi de chaque mois. Une participation de 10 € est demandée à chaque utilisateur, ce service fonctionne sur réservation préalable auprès du secrétariat de mairie. Les personnes âgées de plus de 75 ans ne disposant pas de moyen de transport personnel, peuvent bénéficier des chèques MOBIPLUS délivrés par le conseil départemental qui permettent une prise en charge partielle du montant de la participation financière. Pour tout renseignement, s'adresser au secrétariat de mairie ou auprès des membres du CCAS.

L'aide à domicile

aides ménagères, aides à la toilette... Ce service est assuré par le service d'aide à domicile de la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat.

Pour toute demande, vous pouvez contacter :
Mesdames GIRAUD et LARBALESTIER
au 04 73 33 36 64

Livraison des repas à domicile

les repas sont élaborés à la maison de retraite d'Ennezat et sont portés en liaison chaude 7 jours sur 7 chez chaque bénéficiaire. Pour utiliser ce service de portage de repas, contacter le service aide à domicile de Communauté de Communes Limagne d'Ennezat au 04.73.33.36.64.

Repas des aînés

Chaque année, le CCAS organise un repas à la salle communale pour toutes les personnes âgées de plus de 65 ans en 2015. Cette année, il a eu lieu le dimanche 24 janvier 2016.

Pour les personnes ne pouvant participer au repas et âgées de plus de 70 ans, un colis gourmand leur est offert à leur domicile.

Les personnes originaires de la commune et actuellement en maison de retraite ne sont pas oubliées, les membres du CCAS leur rendent une visite afin de leur porter quelques friandises pour les fêtes de fin d'année.

Évolution du site internet de la commune

Courant février 2016, notre nouveau site internet sera en ligne à l'adresse **www.lussat63.fr.**

Ce nouveau site internet sera beaucoup plus convivial et intuitif que le précédent, il permettra de communiquer de manière plus simple sur les différentes actualités qui animent notre commune. Ainsi, il sera possible de se tenir informé en ligne :

- sur les services proposés par la commune ou d'autres organismes grâce à des liens directs donnant accès à leurs sites,
- sur les travaux à venir,
- des manifestations prévues sur la commune.

N'hésitez pas à vous connecter : www.lussat63.fr

Dons du sang 2016

Dons du sang

Pont-du-Château
Salle Polyvalente rue Jean Jaures
Mercredi 2 mars, 4 mai, 27 juillet,
26 octobre, 28 décembre
8h30-11h30 / 16h30-19h30

SDCI - Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Rappels

- Suite à une démarche volontaire du conseil municipal, Lussat avait intégré la communauté de communes « Limagne d'Ennezat » en 2004. L'équipe municipale avait effectué ce choix afin de se regrouper avec des communes de mêmes caractéristiques et ayant les mêmes préoccupations.

- La loi prévoit que les schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) doivent être réexaminés par les préfets dans l'année qui suit le renouvellement général des conseils municipaux, c'est-à-dire en 2015.
- Le précédent SDCI du département du Puy-de-Dôme avait été arrêté par le Préfet le 22 décembre 2011 et avait pour principal objectif de rattacher toutes les communes du département à une communauté de communes. C'est ainsi que des communes « isolées » de notre secteur comme les Martres d'Artière et Malintrat avaient intégré la communauté de communes « Limagne d'Ennezat ».

Le nouveau schéma projeté et présenté par Monsieur Le Préfet à la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) le 5 octobre 2015 s'inscrit dans ce cadre législatif. De plus cette année, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 prévoit une rationalisation des périmètres des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) et des syndicats mixtes existants ainsi que des minima de population à 15 000 habitants.

Sur le territoire du département du Puy-de-Dôme, ce projet de schéma prévoit 14 intercommunalités contre 44 actuellement (voir carte jointe).

Dans ce cadre, la communauté de communes « Limagne d'Ennezat », à laquelle appartient la commune de Lussat, serait regroupée avec les EPCI de « Riom Communauté » et de « Volvic Sources et Volcans ». Au total cette nouvelle intercommunalité regrouperait 32 communes pour une population de 67 000 habitants. Ce niveau de population (supérieur à 50 000 habitants) permettrait la création d'une Communauté d'Agglomération sous réserve que les compétences nécessaires soient transférées par les communes à l'EPCI.

Concernant ce dossier, le calendrier prévisionnel avancé par Monsieur le Préfet serait le suivant :

- Les communes et communautés de communes avaient jusqu'au 7/12/2015 (2 mois) pour donner leur avis ou effectuer des contres propositions à ce projet.
- À l'issue de cette période, M. Le Préfet a transmis l'ensemble des avis recueillis à la commission départementale de coopération intercommunale qui dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer à son tour. Les éventuelles modifications demandées par les communes seront intégrées au nouveau projet de SDCI si elles sont adoptées par la commission à la majorité des deux tiers de ses membres.
- Le SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) sera ensuite arrêté par Madame La Préfète avant le 31/03/2016.
- Avant le 15 juin 2016, une notification de l'arrêté de fusion de Madame La Préfète sera adressée aux communes et communautés de communes.
- Les collectivités en désaccord avec le schéma auront 75 jours pour se prononcer soit avant le 31/08/2016.
- Création définitive des nouveaux EPCI le 31/12/2016.

Tenant compte de tous les éléments législatifs en vigueur, le conseil municipal de Lussat, à l'unanimité, dans sa réunion du 19 octobre, a émis un avis favorable à ce SDCI de même que la communauté de communes Limagne d'Ennezat lors de sa réunion du 10 novembre 2015.

Pourquoi un nouvel EPCI avec Riom Communauté et Volvic Sources et Volcans ?

- Le SDCI de par la loi doit prendre en compte la cohérence spatiale des EPCI à fiscalité propre au regard des bassins de vie et des SCOT (Schémas de cohérence territoriale qui encadrent le développement des territoires),
- Les communautés de communes « Limagne d'Ennezat, Riom Co, Volvic sources et Volcans » sont toutes membres du PETR (Pole d'Equilibre Territorial du grand Clermont porteur du SCOT),
- De plus Limagne d'Ennezat, Riom Co, Volvic sources et Volcans appartiennent au Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne (organisme de réflexion qui coordonne les EPCI membres pour mettre en œuvre des actions communes).
- Certaines actions de notre projet de territoire nécessitent d'être réfléchies avec Riom (transports, implantation d'un nouveau collège en Limagne, médiathèque, …),
- Riom Co et Limagne d'Ennezat sont membres du SMO (Syndicat Mixte Ouvert) qui gère l'immobilier de la zone du Biopôle,
- La future nouvelle communauté de communes (32 communes et 67 000 habitants) disposera d'une importante ingénierie spécialisée par thématiques (habitat, Plan Local d'Urbanisme intercommunal, Plan Local d'Habitat, développement économique, environnement). Avec cette intercommunalité de taille plus importante nous pourrons plus facilement faire face aux transferts de charges de l'Etat en mutualisant les services existants.

La future nouvelle communauté de communes avec 67 000 habitants représentera un poids certain dans la nouvelle grande région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le calendrier de cette évolution s'étalera sur toute l'année 2016, nous vous tiendrons informés à chaque étape importante.

Proposition de projet SDCI

Département du Puy-de-Dôme - EPCI à fiscalité propre

Limites des EPCI à fiscalité propre existants

Limites des projets de regroupements

1 +CC Coteaux de Randan+CC Nord Limagne+CC Limagne Bords d'Allier

2 CC Entre Dore et Allier

3 +CC Entre Allier et Bois Noirs+CC Thiers Communauté +CC du Pays de Courpière+CC de la Montagne Thiernoise

4 +CC du Pays d'Ollièrgues+CC du Pays de Cunlhat+CC du Ht Livradois +CC du Pays d'Ambert+CC de Livradois Porte d'Auvergne +CC du Pays d'Arlanc+CC de la Vallée de l'Ance

5 +CC Couze Val d'Allier+CC des Coteaux de l'Allier +CC Issoire Communauté+CC des Puys et Couzes +CC Ardes Communauté (- La Godivelle) +CC Lembron Val d'Allier+CC Bassin Minier Montagne +CC du Pays de Sauxillanges

6 +CC du Massif du Sancy+La Godivelle+St Genés Champespe +Le Vernet Ste Marguerite

7 +CC Sancy Artense (St Genés Champespe) + CC de Rochefort Montagne

8 +CC Sioulet Chavanon+CC de Haute Combraille +CC Pontgibaud Sioule et Volcans

9 +CC de Pionsat+CC du Pays de St-Eloy+CC Coeur de Combraille +Ouest CC du Pays de Menat (Servant+Menat+Teilhet+Neuf Eglise) +Virlet

10 +CC Manzat Communauté+CC des Côtes de Combrailles +Est CC Pays de Menat (St-Gal sur Sioule+St-Quintin sur Sioule+Pouzol +Marcillat+St-Rémy de Blot+St-Pardoux+Lisseuil+Blot l'Eglise)

11 +CC Riom Communauté+CC Volvic Sources et Volcans +CC Limagne d'Ennezat

12 +CC Gergovie Val d'Allier Communauté+CC Allier Comté Communauté +CC Les Cheires (–Le Vernet Ste-Marguerite)

13+CC Mur es Allier+CC Billom St-Dier/Vallée du Jauron

14 Clermont-Communauté

Budget scolaire année 2014 / 2015

Dépenses :

- Fournitures diverses : scolaires, reprographie, internet, téléphone : 6 206 €
- Sorties scolaires, transports, piscine : 3 210 €
- Fête de Noël : 250 €

Équipe pédagogique

Accueil des enfants à partir de l'âge de 3 ans jusqu'au CM2 inclus.

Directeur : M. THEAS Dominique
PS - MS-GS : ..... 26 élèves ..... Instituteur : ..... M. QUERAT
GS - CP : ..... 23 élèves ..... Institutrice : ..... Mme ESPALIEU
CE1 - CE2 : ..... 25 élèves ..... Institutrice : ..... Mme MICHAUD
CM1 - CM2 : ..... 20 élèves ..... Instituteur : ..... M. THEAS

Compléments d'horaires et décharge direction : Mme COUDERT

Rythmes scolaires et horaires

Horaires de classe

Lundi, mardi, jeudi , vendredi : 8h45 à 12h / 13h30 à 15h30
Mercredi : 8h45 à 11h45

Garderie

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 7h30 à 8h35 / 16h30 à 18h30
Mercredi : de 7h30 à 8h35

Tarif de la garderie 2015/2016

1,40 € le matin et 1,40 € le soir quelle que soit la durée de la présence de l'enfant.

Restauration scolaire 2015/2016

Tarif des repas enfant : 3,13 €
Tarif des repas adulte : 3,45 €

Les enfants sont admis à la cantine sur inscription préalable auprès de la mairie.

T.A.P. Temps d'Activités Périscolaires

Dépenses TAP :

- Fournitures : 340 €
- Interventions Instituteurs : 5 694 €
- Salaire personnel communal : 8 000 €

Recettes TAP : Fonds d'amorçage versé par l'Etat : 4 641 €.

Bilan du reste à charge pour la commune de l'ordre de 9 300 €.

À compter de l'année scolaire 2015-2016, afin de bénéficier de fonds de l'Etat mis en place pour aider partiellement financièrement les communes pour la mise en place des activités périscolaires, il a été nécessaire d'établir un PEDT (Projet Educatif Territorial).

Ce dernier a été validé par les services de l'Education Nationale et de la Cohésion Sociale. Il retrace la mise en place et le fonctionnement des activités périscolaires ainsi que le suivi annuel.

Les objectifs du PEDT sont :

- garantir la continuité éducative et viser la réussite scolaire pour tous,
- améliorer l'offre éducative dont disposent les enfants de la commune pour leur permettre le meilleur développement et épanouissement
- développer le vivre ensemble et la solidarité sur notre territoire.

Les activités proposées pour les temps d'activités périscolaires encadrés par les enseignants et le personnel communal sont :

- pour les classes maternelles : jeux calmes, repos, détente, activités de création plastique, peinture, musique, jeux d'expression, ateliers lecture.
- pour les classes primaires :
  - Activités physiques et sportives
  - Jeux collectifs en extérieur
  - Activités artistiques et culturelles : ateliers créatifs, théâtre, musique
  - Jeux de stratégie
  - Informatique : élaboration d'un petit journal
  - Atelier cuisine

Le PEDT est valable 3 ans.

Pour participer aux activités périscolaires TAP, il est nécessaire de s'inscrire auprès du directeur de l'école avant chaque période allant de vacances à vacances.

Calendrier scolaire 2016

- Vacances d'hiver : du 13 février 2016 au 28 février 2016.
- Vacances de printemps : du 09 avril 2016 au 24 avril 2016.
- Vacances d'été : à compter du 06 juillet 2016.

Ils ont pointé le bout de leur nez en 2015

Sasha MATASSE-ROI.....25-03-2015
Mathis ANDANSON.....14-04-2015
Agathe NEBOUT.....22-04-2015
Thiago BOURDERIONNET.....28-04-2015
Amelya ANTOY.....29-05-2015
Léo MARTIN.....12-06-2015
Rose GUETTARD SEGURO.....12-07-2015
Lana MELCHERS.....28-07-2015
Molly MACHADO.....02-09-2015
Oxana SZWEDRYK.....27-09-2015
Swann PEREIRA BONTEMPS.....24-11-2015
Cyana MARLIER.....05-12-2015

Naissances 1915

Franck FAURE 07-01-1915
Laurence BOURSEYRE..... 09-01-1915
Marguerite FANGHOUX 06-03-1915
Alphonse GARRAUD 18-04-1915
Blanche ARNAUD 20-04-1915
Jeanne BEGON..... 24-06-1915
Albert GILLEBERT..... 22-07-1915

Mariages 2015

Virginie DENUIT et Jérôme CHAREYRON.....11-07-2015
Marjorie QUINTY et Nicolas SERVIERES..... 18-07-2015
Florence CHARBONNEL et Joshua BRYAN.....25-07-2015
Julia NAUDIN et Benjamin RICHARD.....08-08-2015
Aurélie DURAND et Julien DEBORD.....08-08-2015

Mariages 1915

Pas de mariage en cette année noire

Ils nous ont quittés en 2015

Pierre ENREILLE.....24-01-2015
Gabriel GARCIA SANCHEZ.....05-04-2015
Pierre LAURENT.....19-06-2015
Andrée VIGOUROUX épouse GALABRUN..08-09-2015
Delphine LAVIE épouse DELOCHE.....03-11-2015

Ils nous ont quittés en 1915

Louis PUY.....01-01-1915
Jacques GANNAT.....02-01-1915
François POUZADOUX....21-01-1915
Annette COSTILHES.....24-01-1915
Guillaume TIXIER.....21-02-1915
Joseph BELLIGAT.....23-02-1915
Gilberte PEROUZAT.....27-02-1915
François FAURE.....14-03-1915
Marie-Anne BASSIN.....31-03-1915
Antoinette GERMAIN.....02-04-1915
Claude VINAY.....02-04-1915
Françoise GERMAIN.....24-04-1915
Madeleine MAZEN.....01-05-1915
Félix BARTHELEMY.....01-05-1915
Rémi DARRUCK.....02-06-1915
Antoine BASSIN.....28-06-1915
Marie PEROUZAT.....11-07-1915
Guillaume BASSIN.....12-09-1915
Jules JOSEPH.....26-09-1915
Charles-François LAVIE...30-10-1915

Un peu d'histoire : un Arbre.

Quand un lussatois va à Pont-du -Château , il passe devant la maison communale, puis longe un terroir qui , sur le cadastre porte le nom de « L'ORMEAU ».

Pas le moindre orme dans le coin, pourquoi donc ce nom ?

Naguère, les anciens s'en souviennent, un magnifique orme, poussait sur le bord de la route, il avait près de quatre siècles, et était signalé sur les cartes d'état-major. C'était un Sully car il était là depuis le règne du roi Henry IV dont le ministre Sully avait ordonné la plantation d'arbres au bord des routes.

C'était donc un survivant de cette lointaine époque. Il doit bien en rester encore quelques-uns dans notre France.

Celui de Lussat, pour une question de remembrement et de redressement de la route fut abattu sans plus de ménagements. On ne se souciait guère de patrimoine à cette époque et c'est bien dommage. De toutes façons, la graphiose, cette maladie cryptogamique de l'orme a, hélas, entraîné la disparition de l'espèce dans nos régions.

Nous ne reverrons plus ces beaux arbres où il faisait bon se reposer à l'ombre par les chaudes journées d'été.

Dans notre Limagne, vouée aux céréales, les arbres manquent un peu. Il faudrait qu'un ministre ou un président inspiré par Sully demande d'en replanter sur le bord de nos routes tout en recommandant aux automobilistes de les éviter.

Marie Enreille.

Notre paroisse St Pierre du val d'Allier

Est constituée des 12 communes suivantes : Chavaroux, Les-Martres-d'Artière, Lussat, Pont-du-Château, Dallet, Vertaizon, Bouzel, Mezel, Chauriat, Vassel, Saint-Bonnet-lès-Allier et Pérignat-sur-Allier, pour un total de population de 24 000 personnes.

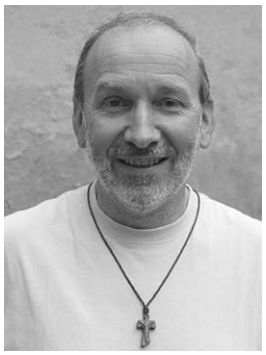

Curé : père Pascal THOMAS (Pont-du-Château)

Prêtre intervenant : André DESCHAUD (Mezel)
Diacres : Alain CROZE (Chauriat) et Eric Delaigue (Vassel)

Une permanence d'accueil est à votre disposition au 4 rue de la Poste, à Pont-du-Château :

- les matins de 9h30 à 11h30, du lundi au vendredi
- l'après-midi de 17h00 à 18h30, le lundi

Téléphone de la paroisse : 04 73 83 20 27
Téléphone dédié aux obsèques : 06 45 50 73 26
Mail : paroissesaintpierreduvaldallier@orange.fr
Site internet : paroissesaintpierreduvaldallier.catholique.fr
Sur ce site, vous trouverez : les horaires de messe, la feuille paroissiale du mois avec les différentes activités, une rétrospective des temps forts vécus dans la paroisse...

Catéchisme des 8-11 ans

(Lussat, Les-Martres-d'Artière et Chavaroux)

CE1 : Jacqueline Fournier des Martres d'Artière
CE2, CM1 et CM2 : J. Fournier , Emmanuel Maeght de Lussat

Le catéchisme a lieu aux Martres d'Artière les samedis matin. Nous avons pour les trois communes 35 enfants.

Souvenir du pélerinage à Ste Marcelle 28 juin 2015

De nombreux fidèles étaient présents ce dimanche matin au sommet du Puy de Mur pour le pèlerinage annuel à la chapelle de Sainte Marcelle.

Pour la première fois, la messe s'est déroulée à l'intérieur d'une grange située à proximité. Un superbe autel avait été aménagé avec des toiles de couleur et une multitude de fleurs.

Chacun est reparti rempli de joie et de ferveur.

À l'année prochaine.

AL basket Lussat

La saison 2015/2016 a démarré depuis septembre et l'ensemble des membres du bureau s'active régulièrement au développement et à l'animation du club, à l'exemple de son président Alain Chupin, omniprésent, et de toute son équipe. Sans oublier l'ensemble des dirigeants, des parents et amis qui donnent de leur temps les mercredis et tous les week-ends pour le bon déroulement des entraînements et des matchs.

Le club compte près d'une centaine de licenciés, dont plus de 50 % sont des enfants, effectif stable par rapport à l'an dernier, et toutes les catégories d'âge sont concernées : 7 équipes sont engagées en Championnat et 1 en plateaux.

L'objectif principal de la saison dernière était la montée de notre équipe seniors filles en Départemental 2 ainsi que le podium pour notre équipe seniors garçons, suite à la montée de l'an passé . Ce fut chose faite puisque l'équipe féminine a brillamment acquis sa montée et les garçons ont eu la bonne idée de les imiter, ce qui nous permet d'avoir nos 2 équipes seniors en haut du département : Départemental 1 pour les garçons et Départemental 2 pour les filles. Félicitations aux filles de Pascal et aux garçons de Stéphane et souhaitons leurs une aussi belle saison cette année !

Quant à nos jeunes, ils continuent leur apprentissage avec Michael Gilbert pour la catégorie Baby Basket engagée en plateaux. Michael s'occupe aussi de coacher l'équipe U9 engagée en Championnat. Mylène Cocheux a pris le relais sur l'équipe U11 qui démarre bien son championnat en étant invaincu à ce jour. Franck Lapeyre continue de suivre son équipe de garçons en U17 désormais. 2 nouveautés cette année : la création tout d'abord de l'équipe U13 Filles sous la responsabilité de Maud Jumet, ainsi qu'une autre équipe seniors féminines, coachée par Elodie Panefieu. Merci à eux tous pour leur dévouement et leurs implications.

Comme l'an dernier, les équipes jeunes jouent les samedis après-midi (matchs programmés à 14h00, 15h30 et 17h00) et les équipes seniors les samedis soir (les filles à 19h00 et les garçons à 21h00, l'équipe 2 féminine le dimanche matin à 10h). Venez nombreux les encourager, le soutien du public est toujours un plus pour nos locaux.

Comme chaque année, nous tenons à remercier nos sponsors pour leurs concours : la municipalité de Lussat, la municipalité des Martres d'Artière, La maçonnerie Eric Demas, l'électricien Dem'Elec, l'entreprise Auvergne Peintre, le Bar Tabac des Sports, l'Intermarché de Pont du Château, les restaurants Quick et le Crédit-Mutuel.

Le Bureau.

Pour tout contact
Courriel : secretariat.lussatbasket@gmail.com

Dates à retenir

- 26 mars 2016 : Soirée du basket
- week-end du 14 & 15 mai 2016 : tournoi annuel
- 16 juin 2016 : Assemblée Générale

SF 1

SF 2

SG

U9 2

U11 2

U13

Balades en Limagne d'Ennezat

La saison 2014/2015 a été une année mouvementée par des intempéries qui ont plus ou moins contrarié les objectifs de BALINZAT.

Les pluies diluviennes du printemps ont désorganisé l'entretien des balisages des 5 circuits reconnus par l'office de Tourisme tant les chemins étaient impraticables.

D'autre part, les manifestations « Les Dizaines de LIMAGNE à VTT », la randonnée patrimoine « À la découverte de SURAT » ont subi les foudres du ciel entraînant une démotivation des participants.

Les critères d'organisation d'une manifestation, de sa date et de ses horaires sont tributaires d'un calendrier dont le choix est aléatoire. Sa préparation demande un délai minimum de 3 mois (autorisation préfectorale) mais s'ajoutent à cela :

- les prévisions de calendrier un an à l'avance pour l'agenda des manifestations de randonnées, les bulletins municipaux de début d'année,
- les demandes de salles communales…

D'autre part, dans notre société actuelle, l'offre inestimable de loisirs et de manifestations pendant les week-ends peut engendrer une faible participation à celles-ci malgré la reconnaissance ou l'événementiel.

Malgré cela, les bénévoles ne désespèrent pas et seront présents en 2016 pour animer les chemins de randonnées de la Communauté de Communes LIMAGNE d'ENNEZAT.

BALINZAT a maintenu ses relations avec ses partenaires, le conseil départemental (CD), la Communauté de Communes LIMAGNE d'ENNEZAT(CCLE), les municipalités des 14 Communes, l'office de Tourisme RIOM LIMAGNE et RIOM COMMUNAUTE :

- en leur sollicitant des subventions (subventions reçues : CCLE 600 €, CD 500 €, Martres sur Morge 150 €),
- en acceptant leurs invitations à des réunions d'informations,
- en organisant les réunions du Conseil d'Administration dans chacune des 14 communes.

Merci à nos partenaires et aux bénévoles ayant participé de près ou dans l'ombre à nos manifestations.

Rappel des activités de Balinzat

- Entretien des balisages des 5 circuits de randonnée repris au guide Loisirs de l'office de tourisme de Riom auxquels il faudra ajouter les deux circuits « découverte » de MALINTRAT et Les Martres d'Artière. (Disponibilité15 jours)

- Prévision d'entretien du maillage des circuits repris au topoguide 2005 et prévoir une étude sur un nouveau topoguide incorporant les 2 circuits « découverte » cités ci-dessus.

- Mise à jour d'inventaires du petit patrimoine local des 14 communes

- 3 manifestations valorisant le patrimoine des 14 communes et la promotion des circuits VTT (10 à 11 réunions du conseil d'administration).

- Proposition d'étude de circuits de randonnée pédestre ou VTT sur le territoire de la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat.

- Proposition d'étude de restauration du petit patrimoine.

Manifestations réalisées en 2015

Lussat - 25 janvier 2015

Randonnée autour de la galette
9 km autour de Lussat

Saint-Beauzire - 22 mars 2015

Les Dizaines de Limagne à VTT
10, 20, 40 et 60 km proposés et 10 km à pied

Surat - 14 juin 2015

À la découverte de Surat
Randonnée patrimoine de 8 km

Ennezat - 30 août 2015

Marcher ou rouler contre le cancer
5, 10 et 15 km à pied
10, 20 et 40 km à VTT

Champeyroux (St ignat) 18 Octobre 2015

À la découverte des hameaux du Val de MORGE

Randonnée 10 km avec la participation des Compagnons du Four et le Comité des Fêtes de St IGNAT dans le cadre du festival des balades d'Automne de Riom Communauté et de l'office de Tourisme RIOM LIMAGNE

Prévision manifestations 2016

En prévision de ses futures randonnées patrimoines, Balinzat recherche des personnes connaissant l'histoire et le patrimoine des villages de LUSSAT, CHAVAROUX, CHAPPES et ENTRAIGUES. Dans votre entourage, si vous connaissez des personnes intéressées par notre association et disponibles, faites nous connaître leurs coordonnées.

Samedi 30 janvier 14h : randonnée (8 km) du nouvel an avec les sympathisants Balinzat - Entraigues

Dimanche 20 mars 8h : les Dizaines de Limagne à VTT - Saint-Beauzire

Dimanche 12 juin 14h : randonnée patrimoine guidée 8 km - Lussat

Dimanche 28 août 8h : soutien Ligue Contre le cancer - Ennezat

Vendredi 21 ou 28 octobre 14h : manifestation dans le cadre du festival des Balades d'Automne (programmation en juin 2016) - Chavaroux

Vendredi 4 novembre : assemblée générale - Martres sur Morge

Vous souhaitez partager la connaissance de votre commune, animer et organiser des manifestations sur vos chemins et/ou participer à l'entretien de votre patrimoine, venez nous rejoindre !

Siège : 1 rue Jean Ferrat 63720 Ennezat
Courriel : balinzat@orange.fr
Site internet : http//balinzat.canalblog.com
Courrier : Gilles Jammet
1, chemin des Marnes
63720 Les Martres sur Morge
Président : Gilles Jammet. Tél.04 73 97 01 65

Gym Country

Gym

C'est toujours avec plaisir et enthousiasme que nous débutons cette nouvelle saison de gymnastique d'entretien, plaisir de retrouver les anciens et ravis d'accueillir les nouveaux. Ce cours est accessible à tout public, hommes et femmes, il permet de garder la forme à tout âge. Elastique, bâton et tout autre matériel deviendront vos meilleurs alliés.

Step

NOUVEAU ! Cette année l'association ajoute un cours de step, Le but de ce cours est d'enchaîner des déplacements et mouvements simultanés sur « la petite marche» au rythme de la musique. Alors laissez-vous aller, montez, tournez et bougez avec notre association.

Country

En septembre 2010 est né notre groupe « LUSSAT BOTTES BLUES ». Nous sommes issus d'une même passion pour la musique et la culture country, elle vient d'Amérique du nord jusqu'à Lussat.

Voici donc une jeune association qui a un bel avenir et qui rayonne déjà au-delà de notre commune par son esprit convivial et associatif.

Les cours (à la salle communale)

- *Gym* le mercredi de 20h à 21h
- *Step* le mercredi de 19h15 à 20h
- *Country* le mardi de 20h à 21h

Pour tout contact :
site internet : http://clubquomodo/lussatgymdanse
adresse mail : lussatgym63@gmail.com
Martine : 06 73 89 70 31
Magali : 06 23 04 13 75
Chrystelle : 06 85 34 73 62

Luss'arts

L'association « Luss'arts », peinture et loisirs créatifs, implantée à Lussat depuis 6 ans compte actuellement 36 membres et propose 3 ateliers :

- l'atelier « peinture », animé par Claude Bonnot fonctionne en 2 groupes tous les mardis, de 14h à 17h et le soir de 20h à 23h,
- l'atelier « loisirs créatifs » qui se réunit le lundi après midi de 14h30 à 17h,
- l'atelier « dessin » animé par Yoann Bessadou, tous les lundis de 17h à 20h.

Lors de l'exposition annuelle, des artistes régionaux exposaient également leurs œuvres : Josy Colombier, Anne Davaud, Guy Barse et André Fournel. Le bénéfice de cette journée va nous permettre d'organiser des sorties culturelles, comme la visite des musées d'Orsay et de l'Orangerie.

Nous projetons en juin 2016, en référence à Renoir, de peindre sur le thème « au fil de l'eau » et de faire un repas dans une guinguette. Vous serez les bienvenus pour dessiner et peindre dans la bonne humeur.

Date à retenir

Juin 2016
repas dans une guinguette
« Au fil de l'eau »

Pour tout contact :
Jocelyne Vianne, présidente : 04 73 33 20 23

Sapeurs Pompiers

Courage et dévouement étaient la devise de nos anciens, les moyens et équipements n'étaient pas comparables à ceux de nos jours, mais leurs envies et leurs volontés étaient décuplées.

Des années plus tard, bien des choses ont changé, les évolutions techniques et technologiques se sont enchaînées, le nombre d'interventions n'a cessé de croître mais l'homme est resté au cœur du système.

Depuis toutes ces années, plusieurs générations se sont succédées au sein de notre effectif. Il se compose aujourd'hui de 26 sapeurs-pompiers volontaires (6 femmes et 20 hommes), ainsi qu'un médecin et 24 jeunes Sapeurs-Pompiers qui viennent compléter et enrichir notre organisation.

C'est avec Dévouement, Abnégation et Sens du devoir que nous nous mettons, jour après jour, au service de nos concitoyens.

Au cours de l'année passée, votre Centre de Secours a effectué un peu plus de 160 interventions, sur les territoires des communes de Saint-Beauzire et Lussat que nous défendons en premier appel et sur lesquelles se répartit une population d'environ 3000 habitants.

La section des Jeunes Sapeurs-Pompiers a organisé l'assemblée générale de l'Association Départementale des Jeunes Sapeurs-Pompiers du Puy-de-Dôme, ce qui lui a permis de rassembler environ 400 jeunes qui pour certains ont reçu leur diplôme du brevet de JSP et les trois meilleurs ont été récompensés par un trophée en collaboration avec l'association de l'Ordre National du Mérite.

À l'aube de cette nouvelle année, tous les Sapeurs-Pompiers du Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Beauzire/Lussat, se joignent à moi, pour vous présenter nos vœux les plus sincères pour 2016, et vous remercient pour votre accueil et votre générosité lors de la présentation de notre calendrier.

Lieutenant Martial OLLIER Chef de Centre

Tennis et loisirs Saint-Beauzire - Lussat

École de tennis

Les deux initiateurs Clémentine Palanga & Valentin Aimes aidés par Jennifer Riant et Raphaëlle Fournier ont démarré une nouvelle année sportive.

Les cours d'une durée d'une heure par groupe de niveau sont répartis les mercredis à partir de 13h30 et les samedis à partir de 15h30.

Cours du mercredi :	Cours du samedi :
- moyens de 13h30 à 14h30	- moyens de 15h30 à 16h30
- grands de 14h30 à 15h30	- grands de 16h30 à 17h30
- petits de 15h30 à 16h30	- petits de 17h30 à 18h30

L'école de tennis est ouverte à tous les publics, aux débutants comme aux compétiteurs. Elle vous permet de découvrir les joies du tennis.

Les cours ont bien démarré et nous sommes heureux d'accueillir 61 adhérents dont 23 jeunes et 38 adultes.

Cette année un stage de formation a été organisé afin de permettre aux plus aguerris de parfaire leur technique.

Le conseil d'administration pour la saison 2015-2016 se compose de la façon suivante :
- Gilles Riant, président
- Raphaëlle Fournier, trésorière
- Jennifer Riant, secrétaire
- Jocelyne Lavie, vice présidente
- Daniel Malsalski, secrétaire adjoint
- Isabelle Lascaux, trésorière adjointe.

Nous remercions Frédéric Lime pour tout le travail réalisé au cours de ces dernières années en tant que président du club.

Les activités du Club

Dimanche 27 septembre 2015 : sortie du club au Pal, 20 personnes ont stressé sur les manèges et ont fait peur aux nombreux animaux du zoo.

Dimanche 20 septembre 2015 à 9H00 : tournoi amical Double Mixte.

Les compétitions, bilan 2015

- Championnat d'automne en équipe, homme plus de 45 ans.
  • L'équipe Homme des plus de 45 ans est bonne dernière de sa poule mais elle s'est dignement battue.

- Championnat d'automne en équipe, jeune 16-17 ans.
  • Cette année l'équipe jeune 16-17 ans a brillé et a dignement représenté Saint-Beauzire vis-à-vis des équipes du Puy-de-Dôme. Elle est première de sa poule et poursuit donc la compétition avec les autres vainqueurs de poule du Puy-de-Dôme.

Dates à retenir

- 19 mars 2016 : Soirée du club

- du 10 juin au 2 juillet 2016 :
Tournoi officiel FFT Jean Chardonnet

Pour tout contact :
Gilles Riant :
http://tlsbl.pagesperso-orange.fr/

Amicale de l'école « Les Marronniers » de Lussat

Cette année les membres du bureau de l'école de Lussat ont voté le changement de nom de l'amicale en la rebaptisant du nom de l'école.

Grâce à la contribution de tous les lussatois par l'intermédiaire de nos ventes, nos petits écoliers ont pu, sur l'année scolaire 2014/2015, faire de belles sorties scolaires.

Pour l'année scolaire 2015/2016, nous avons déjà fait une après-midi halloween le 31 octobre 2015. De plus, le vendredi 18 décembre 2015, le père noël est venu dans les classes leurs apporter des cadeaux : PS/MS/GS : 3 puzzles de 100 pièces et un tapis de jeu ; GS/CP : un jeu de pâtes à modeler et des livres et pour les CE et CM des boules de pétanques. Le père noël a aussi offert à chaque enfant des chocolats.

Date à retenir
Samedi 25 juin 2016
Spectacle de fin d'année

Lussat Foot

L'année 2015/2016 est l'année des changements pour Lussat Foot. Tout d'abord une nouvelle équipe dirigeante a repris les rênes du club cette année avec à sa tête une présidente !

- Présidente : Mélanie CORDINIER
- Vice-président : Christophe IMBERDIS
- Secrétaire : Bernard IMBERDIS
- Trésorière : Marion TIERSEN

Soutenus et accompagnés par : Monique MEUNIER, Bernard ROUSSEL, Joao SOARES et Gilles SOULIS.

2015/2016 signe aussi le retour à une seule équipe, qui évolue toujours en 2ème division sous le coaching d'Olivier MARTIN. Cette année, le début de saison a été progressif : les joueurs ont su confirmer leur envie, leur engagement, ce qui a renforcé au fil des semaines la cohésion du groupe.

Le club peut compter actuellement 25 joueurs et 9 dirigeants. N'hésitez pas à nous contacter et nous rejoindre dans cette aventure, que ce soit en tant que joueur ou dirigeant. Pour rappel, nos entraînements sont le mardi et le vendredi à 19H30.

2016 sera aussi l'année de concrétisation d'un grand projet en cours pour l'association qui passe par un nouveau terrain « tout beau tout neuf » grâce à l'ensemble de l'équipe municipale que nous remercions sincèrement.

Nous tenons également à remercier chaleureusement M. RAYMOND, maire des Martres d'Artières, et M. CORBONNOIS, président du club de football des Martres, pour leur accueil pour les matchs « à domicile » de cette saison 2015/2016. Le prêt de l'ensemble de l'infrastructure et du terrain nous permettra de préserver notre club durant cette période de transition.

Comme chaque année, l'ensemble des membres du club souhaite à tous les lussatois de naissance, d'adoption ou de cœur une très bonne année 2016.

Pour tout contact :
Mélanie Cordinier : 06 32 90 12 87
mcordinier@yahoo.com

Tennis de table

La saison dernière, nous n'avons pas réussi à nous maintenir en départementale 1 en raison d'un effectif trop limité et d'une poule compliquée. Cet été, un ancien coéquipier est revenu à Lussat ce qui nous permet de mieux gérer notre effectif. Nous sommes donc en division 2 et à ce jour, malgré une poule très solide, nous avons gagné tous nos matchs et en particulier le dernier face à Lempdes qui était également invaincu et sauf accident nous devrions remonter en division 1 à Noël. Les équipes battues à ce jour sont Brioude, Veyre-Monton, Ennezat, La Roche-Blanche, et Lempdes.

Nous souhaitons accueillir de nouveaux joueurs dans le but d'engager une seconde équipe en championnat dès que possible. Les féminines seront les bienvenues.

Entraînement le mercredi à 20h30.

Pour tout contact :
M. VIGIER Jean-Marie 04 73 83 14 30

Lussat Autrefois

L'année 2015 a été marquée par une activité soutenue de l'association. Notre commune a ainsi connu quelques fins de semaines plutôt animées.

Concours de belote

Par une belle journée de mars, 52 équipes se sont affrontées pour décrocher le graal et le concours a connu un très beau succès.

Sortie culturelle

En juin, nous avons organisé une sortie d'une journée en autocar pour visiter les châteaux de Lapalisse, Villemont et Effiat. Sur ce dernier site, c'est le châtelain en personne qui nous a reçus et commenté la visite de son magnifique château qui mérite d'être mieux connu. Le repas de midi à Lapalisse était attendu et dans une ambiance plus que conviviale, a enchanté nos papilles.

Château de Lignat

Cet été, les vacances se sont déroulées au château de Lignat. Nous avons accompagné les 4 scouts pendant la semaine où ils sont venus nous donner un coup de main pour dégager et consolider la porte Est. On ne peut que souligner leur ardeur au travail et leur excellente mentalité. Leur séjour s'est terminé par un barbecue festif réunissant les membres de l'association et le personnel municipal autour de Monsieur le Maire.

Quelques jours auparavant, un coup de pelleteuse « malencontreux » avait découvert les traces d'une énorme tour de plus de 10 mètres de diamètre. Il pourrait s'agir du donjon figurant sur le plan de la Limagne de Siméoni daté de 1561. La surprise a été totale car personne sur la commune ne supposait cette présence et aucun document en notre possession n'y faisait allusion.

Suite à cette découverte, nous allons bien volontiers laisser la place aux archéologues et aux officiels de la conservation du patrimoine sur ce secteur du château. En effet, il y a encore beaucoup à faire par ailleurs, en particulier dans les caves, dans la lutte contre les acacias, le traitement des fissures...

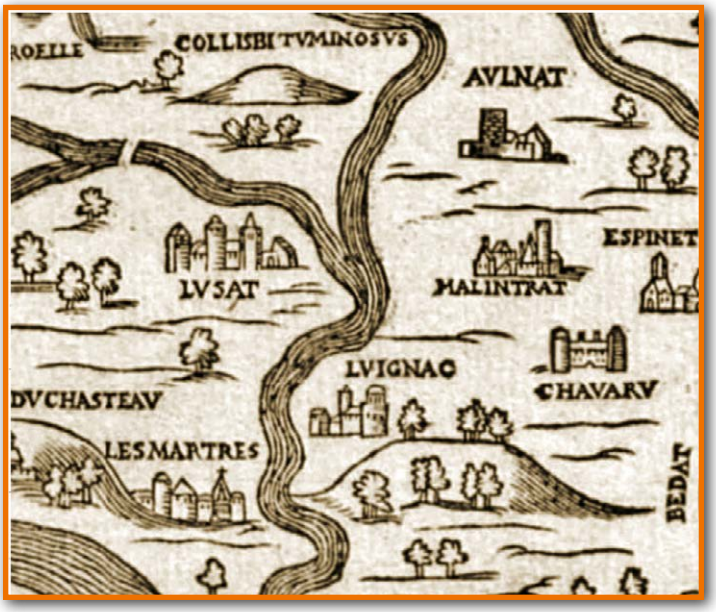

Journée du patrimoine

En septembre, la journée du patrimoine a permis de faire découvrir aux visiteurs les caves et les vestiges de ce donjon et de démontrer l'importance du château qui mesurait environ 40 mètres de façade et près de 10 de largeur, pour le bâtiment principal, hors dépendances.

Fondation du patrimoine

Le château de Lignat a obtenu le label de la Fondation du Patrimoine qui récompense les initiatives concernant la conservation et la restauration du patrimoine. Cet organisme a soutenu financièrement les efforts des souscripteurs et participé aux dépenses en fonction des dons reçus des particuliers et des entreprises. Que tous ces bienfaiteurs soient ici remerciés.

Vide-greniers

Enfin, nous avons organisé un vide-greniers le 11 octobre qui a connu un vif succès et amené un gros trafic entre Pont-du-Château et Gerzat qui avaient aussi des manifestations importantes (pansettes à Gerzat). Le beau temps aidant il y eut beaucoup de passage toute la journée et tout le monde a été satisfait.

Une expo autour des anciens (travaux des champs, écoles, artisanat...) et de la 1ère guerre, a suscité l'intérêt de nos visiteurs.

Vous le voyez, nos activités sont variées et chacun peut y trouver son bonheur, aussi n'hésitez pas à nous rejoindre ou à participer à notre sortie culturelle annuelle facturée à des conditions imbattables aux non-adhérents.

Contact : Laurent Palasse 51, rue de Vichy à Lussat
Tél. 06 81 61 86 16 Mail : laurent.palasse@wanadoo.fr
Blog de l'association : http://lussatautrefois.eklablog.com

Ligue contre le cancer - Antenne de Lussat

Comme chaque année un petit bilan de nos manifestations au profit du comité départemental de la ligue contre le cancer.

Une soirée théâtre au mois d'avril, comme toujours très réussie grâce à la troupe du théâtre amateur familial de Pont-du-Château, nous a beaucoup fait rire avec la pièce de Ray Conney « espèces menacées ». Grâce à l'engagement du TAF et à votre générosité, une somme de 700 € a pu être reversée à la ligue.

Nous avons également participé au ramassage des tulipes, à la confection des bouquets, vendus ensuite sur divers marchés ou dans diverses grandes surfaces.

Quelques personnes ont participé à la marche du mois d'août, avec un départ exclusif d'Ennezat afin de répondre à de nouveaux critères de sécurité voulus par la préfecture.

L'année 2015 se termine par le traditionnel concours de belote, toujours doté de très beaux lots, qui assurent la venue de nombreux participants, très fidèles à Lussat, soit 53 équipes cette année. La somme de 584 € a été remise à la Ligue, suite à ce concours très réussi.

Comme chaque année, les bénévoles de Lussat vous remercient pour votre participation et votre générosité. Nous vous souhaitons avant tout une très bonne santé pour que cette nouvelle année 2016 soit une très bonne année pour tous.

Merci également aux parents et amis qui nous apportent leur aide et nous permettent d'assurer ces diverses manifestations.

Bénévoles de Lussat :
Marie-France BOISSAT, Stéphanie BOISSAT,
Arlette Bompard, Joëlle MAEGHT,
Monique BEAUMATIN, Alain NICOLAS.

Contact : Monique Beaumatin
11, chemin de Pimpecourt à Lussat - 04 73 68 89 13

• Mairie

Heures d'ouverture du secrétariat de mairie

Lundi, mercredi et vendredi : 8 h 30 à 12 h 00
Mardi, jeudi : 13 h 30 à 18 h 30

Employés municipaux

Rédacteur : Melle Fiona CARLET
Adjoint administratif, cantine et garderie : Mme Laure ROI
Agent spécialisé école maternelle : Mlle Carole GOGAN
Cantine scolaire et garderie : Mme Valérie GUYOT
Surveillance, aide cantine et agent d'entretien des bâtiments : Mme Martine DALLERY
Agent technique : M. Fabrice BOYER
Agent technique, Garde-Champêtre : M. Alain DUCONGE
Contrat CAE à l'école : Melle Chrystelle BRANDELY

Permanence de monsieur le maire

Jeudi de 17 h 30 à 18 h 30 ou sur rendez-vous

Site internet : www.lussat63.fr

• Téléphones

Mairie : 04 73 83 23 11
Fax Mairie : 04 73 68 80 65
Bibliothèque : 04 73 78 66 08
Maison communale : 04 73 68 87 69
Salle de Sports : 04 73 68 88 00
Groupe Scolaire : 04 73 83 26 84
Adresse e.mail : mairie.lussat63@wanadoo.fr

• Les services à votre disposition

Le fax de la mairie (04 73 68 80 65)
peut être utilisé aux conditions suivantes :

- chaque feuille émise sur le territoire francais hors DOM-TOM : 0,80 €
- chaque feuille reçue : 0,15 €

Le destinataire d'un fax devra prendre la précaution de passer à la mairie pour le récupérer pendant les heures d'ouverture du secrétariat, la mairie ne se chargera ni de la distribution ni de prévenir le destinataire.

Photocopieuse de la mairie :

0,15 € N&B, 0,30 € couleur par feuille pour un habitant de la commune, 0,05 € N&B, 0,15 € couleur pour les associations

Salle communale :

Les réservations se font auprès du secrétariat de mairie uniquement par les habitants de la commune. Les tarifs sont les suivants :

- 200 € le week-end ;
- 100 € la journée en semaine ;
- 5 € une table + 4 chaises (suivant disponibilité).

• Urgence

Sapeurs Pompiers
18

Samu
15

• EDF - GDF

Permanence dépannage EDF : 0 972 675 063
Permanence dépannage GRDF : 0 810 433 063

• Eau

Permanence dépannage du service d'eau potable :

- de 7 h 30 à 17 h appeler la SEMERAP au 04 73 15 38 38
- après 17 h ainsi que week-end et jours fériés, appeler les responsables permanence au 04 73 15 38 38

• Bibliothèque

La bibliothèque se trouve dans les locaux situés place de la Fontaine.
Les horaires d'ouverture : mardi de 16h30 à 19 h, mercredi de 17h à 19 h

Pour tout renseignement contacter : Mmes CAILLAUD, ENREILLE, DELARBRE et M.&Mme LEGROS au 04 73 78 66 08 pendant les horaires d'ouverture.

• Tri sélectif

Les containers à verre sont situés à Lussat sur le parking de la salle communale route de Pont-du-Château et à Lignat, rue de Chavaroux.

Le container à textile est situé sur le parking de la salle communale route de Pont-du-Château.

• Services

Communauté de communes Limagne d'Ennezat

• Multi-accueil Maison de l'Enfance
Responsable : Jeannette ROPTIN
Tél. 04 73 64 27 28

• Repassage du linge
Responsable : Josiane COURTY
Tél. 04 73 63 83 64

• Jardinage à domicile
Responsable : Jean POURCHER
Tél. 06 30 52 41 57

• Relais assistantes maternelles
Responsable : Catherine CHARCOT
Tél. 04 73 64 25 33 / 04 73 33 90 86

• École de Musique
Responsable : Cyril COUTIER
Tél. 04 73 63 97 39

• Centre de loisirs, centre aéré
Responsable : Didier Pannequin
Tél. 04 73 64 27 27

• EHPAD « Le Bosquet »
Responsable : Christian PEZECHKE
Tél. 04 73 63 81 64

• Repas à domicile et aide-ménagères
Responsables : Mᵉˡˡᵉ Marie-Emilie GIRAUD, Mᵉˡˡᵉ LARBA-LESTIER Séverine
Tél. 04 73 33 36 64

• Impôts service : 0 820 326 326
En semaine de 8 h à 20 h et le samedi de 9 h à 18 h

• Allo Service Public : 39 39
ou sur internet : service-public.fr
Du lundi au vendredi de 8 h à 19 h et le samedi de 9 h à 14 h

• Point Poste

- Lundi de 9 h à 12 h ;
- du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h ;
- samedi de 9 h à 12 h.

Situé au **Bar des Sports**, 3 rue de Vichy à Lussat.

• Horaires bus

BUS SCOLAIRES

> Destination collèges de Pont-du-Château

Collège Mortaix et collège Saint-Joseph :

du lundi au vendredi inclus :

- le matin départ de LUSSAT place de la Fontaine à 7 h 45
  LIGNAT à 7 h 48
- le soir départ du collège **Mortaix** à 16 h (car position N°1) et 17 h (car position N°5)
- retour mercredi 11h55 (car position N°4)
- le soir collège Saint-Joseph à 16 h 55, montée dans le car Place de la Croix Blanche. Attention à 17h, changement de car au collège Mortaix (car en position n°5)
- retour mercredi 12h05

> Destination Clermont-Ferrand

De Lussat/Lignat à Clermont-Ferrand

- Départ à LIGNAT 6 h 52
- Départ place de la Fontaine à LUSSAT à 6 h 55 et 14 h 15 (sauf samedi après-midi)
- Départ parking cimetière à 8 h 07

De Saint-Beauzire à Clermont-Ferrand

- T2C + tram

• Quelques sites Internet

- Mairie : www.lussat63.fr
- Communauté de communes : www.ennezat-communaute.fr
- Impôts : www.impots.gouv.fr
- SBA : www.sba63.fr
- Semerap : www.semerap.net

• *Entreprises et Artisans de Lussat*

AGOSTINHO Carlos
TRANSPORTS
Tél. 04 73 83 07 13
9, rue de Pont du Château
à Lussat

ARCHIMBAUD David EURL
PEINTURE / PAPIERS PEINTS
FINITIONS D'INTERIEURS
Tél. 04 73 83 95 42
Port. 06 71 67 55 76
3, lot. Cornille à Lussat

COMBRONDE AMBULANCES
TAXIS LUSSAT
Tél. 04 73 97 10 11
97, Belle Allée
63460 COMBRONDE

DECOUTEIX Michel
SERRURERIE
Tél. 04 73 83 07 30
6, rue de l'Enfer à Lussat

EL HANNACHI François
BAR / TABAC / JOURNAUX
Tél. 04 73 83 03 34
3, rue de Vichy à Lussat

HOME ELEC
ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
Tél. 06 20 89 03 65
1, impasse des Planches à Lussat

IMBERDIS THIERRY
APICULTEUR
Tél. 04 73 83 47 03 / 06 81 68 29 36
17, rue du Sury à Lussat

INFIRMIÈRE
Mme DUDEBOUT
Tél. 04 73 83 47 47
Place de la Fontaine
à Lussat

LUSS ELEC
ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE / CHAUFFAGE
CLIMATISATION/ALARME/VIDÉOSUR-
VEILLANCE
Tél. 06 20 50 37 77

M.G SERVICES
TRAVAUX INTÉRIEURS
EXTÉRIEURS
NEUF ET RÉNOVATION
Tél. 03 30 13 59 24
rue de Vichy à LUssat

MURIEL CRÉATION
PRÊT À PORTER FÉMININ
VENTE EN RÉUNION SUR RDV
Tél. 06 65 51 03 01

NUANCES ET CRÉATIONS
Coiffeuse à domicile
Tél. 06 03 38 73 16

PALASSE Laurent
SOURCIER GEOBIOLOGUE
Tél. 06 81 61 86 16
51, rue de Vichy à Lussat

PONCHON Jean-Yves
TRAVAUX AGRICOLES
Tél. 04 73 83 08 38
3, route de Chavaroux à Lignat

RELLIER Régis
BOULANGERIE / PÂTISSERIE
Tél. 04 73 83 23 10
9, place de la Fontaine à Lussat

ROUHALDE WILFRIED
RESTAURATEUR VÉHICULES
MILITAIRES LOURDS
Tél. 04 73 83 43 27
5, impasse du Pâtural à Lussat

ROUX / JOURFIER
CHAUDRONNERIE
Tél. 04 73 83 22 59
ZA de l'Ormeau
Route de Pont du Château à Lussat

SEMONSAT Jean-François
TERRASSEMENT / DÉMOLITIONS
Tél. 04 73 83 54 43
La Motte à Lussat

SERVIERES NICOLAS
ESPACE NATURE / ENTRETIEN ET
CRÉATION DE PARCS ET ESPACES VERTS
17, rue de Riom à Lussat
Tél. 06 81 07 56 46

SNAC PLUS SARL
ENT. BÂTIMENT
Tél. 04 73 83 07 86
1, impasse du Breuil à Lussat

TOURETTE-DEMAS
ENT. BÂTIMENT
Tél. 04 73 83 16 04
Route de Pont-du-Château à Lussat

TRANSPORTS BRUN & FILS
TRANSPORTEUR MARCHANDISES
Tél. 04 73 68 88 15
1, rue des Prés à Lussat

VICC/LUSS' INOX
VENTILATION / ISOLATION
CALORIFUGE / CLIMATISATION
Tél. 04 73 68 88 68
ZA de l'Ormeau
Route de Pont du Château à Lussat

WILL GRAPHIC
STUDIO DE CRÉATION GRAPHIQUE
& MULTIMÉDIA
Tél. 04 73 83 97 65
15, rue du Château à Lignat

LUSSAT

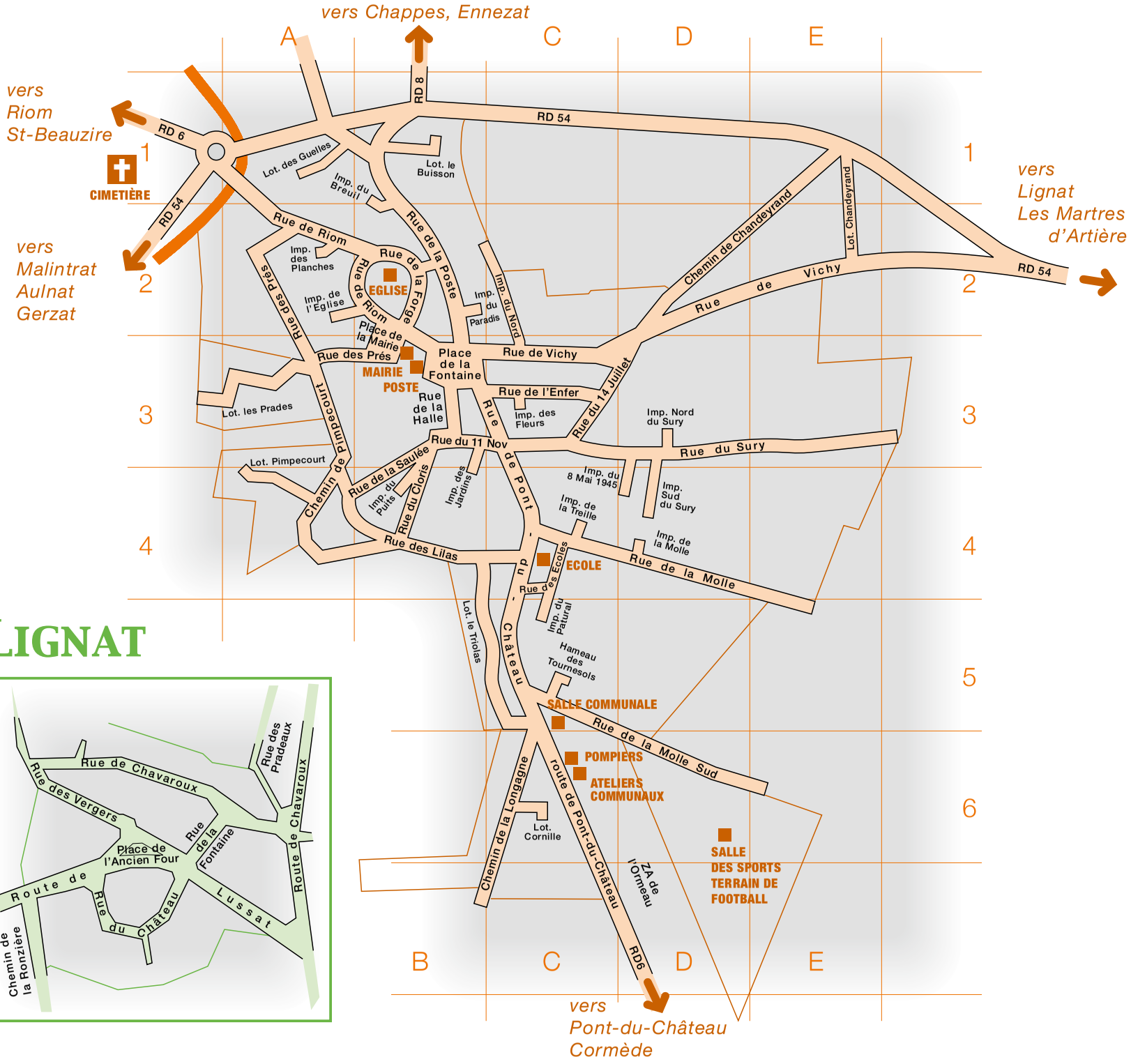

LIGNAT

B1 **Breuil** *(Impasse du)*
B1 **Buisson** *(Lotissement le)*
E2 **Chandeyrand** *(Lotissement)*
B4 **Cloris** *(Rue du)*
C6 **Cornille** *(Lotissement)*
C4 **Ecoles** *(Rue des)*
B2 **Eglise** *(Place de l')*
B2 **Eglise** *(Impasse de l')*
C3 **Enfer** *(Rue de l')*
C3 **Fleurs** *(Impasse des)*
B3 **Fontaine** *(Place de la)*
B2 **Forge** *(Rue de la)*
A1 **Guelles** *(Lotissement)*
B3 **Halle** *(Rue de la)*
B3 **Jardins** *(Impasse des)*
C3 **Juillet** *(Rue du 14)*
B4 **Lilas** *(Rue des)*
C6 **Longagne** *(Chemin de la)*
D4 **Mai 1945** *(Impasse du 8)*
B3 **Mairie** *(Place de la)*
D4 **Molle** *(Impasse de la)*
D4 **Molle** *(Rue de la)*
D6 **Molle Sud** *(Rue de la)*
C2 **Nord** *(Impasse du)*
D3 **Nord du Sury** *(Impasse)*
B3 **Onze Novembre** *(Rue du)*
B2 **Paradis** *(Impasse du)*
C5 **Patural** *(Impasse du)*
A4 **Pimpecourt** *(Chemin de)*
A4 **Pimpecourt** *(Lotissement)*
A2 **Planches** *(Impasse des)*
C4 **Pont-du-Château** *(Route de)*
B2 **Poste** *(Rue de la)*
A3 **Prades** *(Lotissement les)*
A2 **Prés** *(Rue des)*
B4 **Puits** *(Impasse du)*
A2 **Riom** *(Rue de)*
B4 **Saulée** *(Rue de la)*
D4 **Sud du Sury** *(Impasse)*
D3 **Sury** *(Rue du)*
C5 **Tournesols** *(hameau des)*
C4 **Treille** *(Impasse de la)*
C5 **Triolas** *(Lotissement le)*
C3 **Vichy** *(Rue de)*